



MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 février à 20h30, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX (a pouvoir de S VANDENBUSSCHE), JJ VITTOT, C LEMONIER, G DECURE, R DEBERNARD, R FASSETNET, F LAZERAT, K ODILLE, C SIMON, L RENAUD, C TRIVELLIN.

Secrétaire de séance : Françoise LAZERAT

I PLUI :

Il a été demandé par la CCVM de dire si les communes sont favorables ou non à la mise en place d'un Plan d'Aménagement d'Urbanisme Intercommunalité. La décision devra être prise d'ici mars 2018.

Un groupe de travail a été mis en place pour traiter le sujet au sein du conseil communautaire. Le coût serait important et il est nécessaire de connaître les impacts sur le territoire. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas transférer cette compétence.

II INDEMNITES DU PERCEPTEUR :

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de ne pas donner d'indemnité au percepteur M Henriot Gildas pour l'année 2016.

III CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE DE LA STATION EPURATION :

Considérant la nécessité d'engager une mission de diagnostic amiante dans le cadre de l'opération de la création d'une nouvelle station d'épuration, la collectivité, assistée de son maître d'œuvre, a engagé une consultation directe d'entreprises.

Suite à la consultation, trois entreprises ont répondu. Après analyse des offres, le bureau Lantennois est retenu pour un montant de 280 € HT. A l'unanimité, le conseil municipal valide ce choix.

IV AMENAGEMENT VOIRIE RUE DE LA MAIRIE ET RUE DE L'EGLISE :

Le maire présente le projet d'aménagement de la voirie rue de la mairie et rue de l'église. Il n'y aura pas de trottoir mais des espaces partagés. La zone sera limitée à 30Km/h.

Les travaux rue de l'église débuteront en 2017 et ceux de la rue de la mairie en 2018.

Le conseil vote à l'unanimité ce projet.

V DEFINITION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Nous constatons une augmentation du monde associatif sur la commune et il paraît nécessaire de définir les critères pour l'attribution des subventions accordées par la commune.

Nous allons définir une convention entre les différentes associations et la commune.

Nous rappelons qu'il est facultatif d'accorder des subventions.

Le conseil décide à l'unanimité de mettre 3000 € au budget 2017 pour l'attribution de subventions. A répartir suivant les demandes des différentes associations.

VI MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Le chemin du Renaudin a été cédé à la commune par l'Association Foncière. De ce fait ce chemin devient communal et il y a lieu de rajouter les 200 mètres de ce chemin dans la voirie communale afin que cela soit pris en compte pour le calcul de dotation globale de fonctionnement. Le conseil municipal après délibération accepte à l'unanimité cette modification de longueur de voirie.

VII LANCEMENT DE LA MODIFICATION DU PLU :

Deux modifications du PLU devront être réalisées :

- pour le projet Eolien
- pour le projet de la carrière

Il se peut qu'il y ait une enquête publique préalable.

Après un vote à bulletin secret pour le projet Eolien, le conseil accepte par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le lancement de la modification.

Pour le projet de carrière le conseil vote favorablement à l'unanimité.

VIII DECISION SUR LA FUTURE REMISE EN ETAT DU SITE DE LA NOUVELLE CARRIERE :

Après présentation du projet de la tuilerie, le conseil vote à l'unanimité pour cette remise en état du site.

IX QUESTIONS DIVERSES :

La commune souhaite reprendre la gestion de la bibliothèque comme il est écrit dans la convention départementale. Pour rappel, il est attribué 2€ de subvention par habitant à la bibliothèque.

Suite à la vitesse excessive de certain conducteur sur le chemin de la tuilerie, il était envisagé de mettre un ralentisseur. Il aurait été nécessaire de rajouter des panneaux d'entrée et sortie de Lantenne-Vertière pour obtenir une subvention.

Vu le coût du ralentisseur, le conseil abandonne le projet mais rappelle à tous que la sécurité est importante sur les chemins communaux.

Nous contacterons la tuilerie pour qu'elle fasse un rappel auprès de ces salariés et feront appel à la gendarmerie pour faire des contrôles si nécessaire.

Mme Barouin Jessica nous demande la possibilité de mettre de l'éclairage public vers chez elle.

Nous rappelons qu'il n'y a pas d'obligation de mettre des éclairages à chaque habitation mais seulement une obligation d'entretenir le matériel existant.

Le conseil qui a décidé d'éclairer le maximum d'habitation, accepte d'étudier pour rajouter des lampadaires en descendant Vertière .

De même, il sera étudié l'installation d'un lampadaire vers la ferme des Ages.

Une réunion a eu lieu le 7 mars entre la commune, le CAUE et le département pour le projet de l'aménagement de la place du village. A l'issue de cette réunion, il restera à trouver un maître d'œuvre.

La remise en état de l'assainissement est terminée rue de l'église.

Nous avons un nouvel agent ONF

IL est décidé de refaire l'allée centrale du cimetière.

Le conseil municipal du mois de mai se tiendra le 19 au lieu du 26 mai.

La séance est levée à 23h30.